

Direction  
Départementale des  
Territoires

Auch, le 7 février 2020

Secrétariat de la  
CDPENAF

Monsieur le Maire

Village

32390 TOURRENQUETS

Affaire suivie par :

[ddt-cdpenaf@gers.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@gers.gouv.fr)

Tél : 05 62 61 46 46 – Fax : 05 62 61 46 75

## **Objet : AVIS DE LA CDPENAF**

Monsieur le Maire,

Le projet de carte communale de TOURRENQUETS a été présenté à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 6 février 2020.

La commission émet un avis favorable sur le projet de carte communale, avec les recommandations ci-après :

- sur le Village, la commission recommande que la collectivité assure une maîtrise du projet d'aménagement sur la partie ouest nouvellement ouverte à l'urbanisation et sur la partie nord ouverte à l'urbanisation ;
- sur le hameau de Tourrens, la commission considère que le projet convient tel que présenté pour examen. Si toutefois, comme évoqué en séance, la partie située au sud-ouest du secteur (parcelles cadastrées OF 0030, 0031 et 0032) devait être retirée des zones constructibles, la commission recommande de retirer également la parcelle triangulaire à l'ouest du secteur (cadastrée OD 0036). Dans ce cas, la commission ne pourra qu'être satisfaite d'une réduction supplémentaire des zones constructibles dans le projet.

Cet avis vaut par ailleurs avis au titre de la consultation de la CDPENAF dans le cadre de la dérogation à l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT définie aux articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme.

Je vous rappelle toutefois que cet avis émis par la CDPENAF est indépendant de celui émis par les services de l'État et les autres personnes publiques associées. Il vous appartiendra de faire la synthèse de ces différents avis. De même, le présent avis ne vaut pas dérogation de la Préfète au principe d'urbanisation limitée en raison de l'absence de SCoT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Edwige DARRACQ